

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
des  
Alpes-Maritimes

# COMMUNE DE LA PENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 10-10/2020 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Séance du : 2 octobre 2020

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Loïc DAUMAS, maire.

OBJET

Achat fond de commerce

Étaient présents :

Loïc Daumas, Marjorie Bremont, Nathalie Nguyen, André Daumas, Liliane Castagnoli, Hélène Delyfer, Danièle Giaume, Ivan Martouzet, Roger Saule, Michel Jeannot, André Fabrizio

Secrétaire de séance : Marjorie Bremont

Considérant que Monsieur Poulet Benoit souhaite vendre le fond de commerce de l'Auberge communal au profit de la Mairie de La Penne pour un montant de 75.000 €,

Considérant que l'article L2241-1 du CGDT indique que pour les transactions immobilières, il incombe au conseil municipal d'arrêter sa position.

Monsieur le Maire propose l'acquisition du fond de commerce de l'auberge communal au profit de la commune de La Penne pour un montant de 75.000 €.

Le Conseil Municipal ouï son Maire

Après délibération Voté à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition du fond de commerce de l'auberge communal pour un montant de 75.000 €

DEMANDE au Conseil Départemental la dotation cantonale 2020

DEMANDE au Conseil Régional la subvention la plus élevée possible

DONNE tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches pour ce dossier

sollicite de M le Préfet le visa de la présente délibération

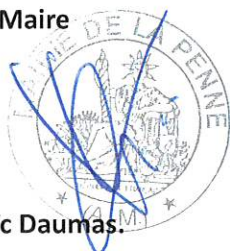
Date de convocation :

28.09.2020

Date d'affichage :

28.09.2020

Le Maire



Loïc Daumas